



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

3 mars 1999

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Sous-Comité juridique

Trente-huitième session

Vienne, 1^{er}-5 mars 1999

Point 6 de l'ordre du jour

Questions diverses

Révision de l'ordre du jour du Sous-Comité juridique

Document de travail présenté par l'Allemagne*

1. À la suite des discussions concernant la révision de l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique sur la base du document de travail A/AC.105/C.1/L.227, la présente proposition a pour but de revitaliser les débats du Sous-Comité juridique en permettant de les élargir à de nouvelles questions juridiques ayant une incidence sur les activités spatiales, afin d'en étudier la nature et la portée sans qu'il faille en déduire pour autant qu'ils conduiront nécessairement à l'élaboration de principes ou de normes juridiques. Dans cette optique, l'ordre du jour révisé réaffirme et revitalise le rôle de direction du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en établissant un mécanisme qui prévoit clairement que c'est au Comité de définir les tâches à accomplir par le Sous-Comité juridique, et en créant quatre catégories de points de l'ordre du jour.

2. Le présent document de travail propose de réviser l'ordre du jour de ce Comité juridique comme ci-après:

a) L'ordre du jour du Sous-Comité juridique comportera quatre catégories de thèmes ou de questions:

- I. Thèmes permanents, y compris le "Débat général" et "L'état d'avancement des instruments juridique relatifs à l'espace" (afin de permettre la communication de rapports sur toute nouvelle signature ou ratification de ces instruments);
- II. Thèmes/questions ponctuels, décidés l'année précédente et n'étant généralement examinés que lors d'une seule session en séance plénière. La poursuite de l'examen de ces thèmes ou questions, qui sont examinés en séance plénière, ne pourra être décidée que par consensus.

* Au nom de l'Autriche, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de l'Inde, des Pays-Bas et de la Suède.

- III. Thèmes figurant dans un plan de travail pluriannuel et examinés en groupes de travail: il s'agira de thèmes ou de questions ayant fait précédemment l'objet d'un débat ponctuel.
 - IV. Thèmes à examiner à l'avenir par le Sous-Comité juridique: il pourra s'agir aussi bien de questions ponctuelles que de questions ou de thèmes à faire figurer dans le plan de travail. Le bureau décidera alors par consensus de leur inscription à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.
- b) Compte tenu de ce qui précède, l'ordre du jour du Sous-Comité juridique pour l'an 2000 serait le suivant:
- I. Thèmes permanents
 - 1. Débat général
 - 2. État d'avancement des instruments juridiques relatifs à l'espace
 - II. Thèmes/questions ponctuels
 - 3. Orbite des satellites géostationnaires
 - 4. Délimitation de l'espace
 - 5. Sources d'énergie nucléaires
 - III. Plan de travail
 - 6. Par exemple, le concept "d'État de lancement"
 - IV. Nouveaux thèmes
 - 7. Propositions du Sous-Comité juridique au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points des catégories II et III.
-